Notaire ? Clerc de notaire ? 1er clerc ?

Par **Synyster**, le **21/05/2015** à **18:25**

Bonjour tout le monde !
Alors voilà que j'explique un peu la situation, j'attends actuellement mes résultats de L3 passée à la faculté Lyon 3.
Sachant que j'ai passé mes 2 préfères années sans redoubler mais en allant 2 fois aux rattrapages et il y a de fortes chances que ça soit le cas là encore.
Depuis le début de mon cursus j'ai, comme désir, d'être notaire. Ce métier est celui qui m'intéresse même si j'ai conscience de ne pas connaître 1/5 des métiers du droit, les principaux (juges, avocats) étant les seuls dont les professeurs nous parlent.

Cependant étant donné mon cursus sans mention, sans stages et avec rattrapages, il me semble évident que je n'ai aucune chance d'intégrer un M2 droit notarial...
Ma solution était donc de passer par un CFPN mais la réforme récente a, si j'ai bien tout compris, supprimé l'examen d'entrée et a conditionné l'entrée à l'obtention d'un M2 et au fait d'avoir trouvé un stage, ce qui réduit mes chances.

J'avais donc comme idée de passer un M1 droit notarial (étape indispensable dans tous les cas) puis intégrer un IMN pour devenir 1er clerc (J'ai entendu que ce statut n'existait plus mais pourtant on en parle encore ?) et, après plusieurs années d'exercice, voir si je désire passer l'examen interne pour essayer de devenir notaire ou si finalement le statut de 1er clerc me convient.

Dans une autre mesure j'ai beaucoup aimé le droit du travail étudié cette année et j'hésitais à faire un M1 droit social mais hélas la profession majeure en rapport avec le droit du travail se trouve être avocat ou juriste en entreprise et, dans le 1er cas je ne souhaite absolument pas devenir avocats, et dans le 2nd cas cela veut dire travailler en région parisienne et j'aimerais de tout mon coeur ne pas travailler en région parisienne mais plutôt en province et si possible dans le Sud Ouest.

Alors voilà si vous pouviez m'éclairer sur tous ces points ! Mes "chances" d'être notaire, le métier de clerc/1er clerc, le droit du travail et les éventuels autres métiers dont la plupart des étudiants ignorent l'existence etc !

Également, pour des raisons personnelles j'envisage peut être de faire mon M1 à Bordeaux, vaut il mieux que je le fasse à Lyon 3 (au niveau de la qualité de l'enseignement et l'éventuelle importance de faire mon M1 dans la même fac que ma licence ?) ou cela n'a aucune importance, voire, l'enseignement à Bordeaux Montesquieu 4 est réputé en droit

notarial ?

Merci beaucoup à ceux qui prendront le temps de me lire et me répondre !

Par **Visiteur**, le **23/05/2015** à **13:43**

Bonjour.

Il me semble qu'il n'est plus possible de devenir notaire "en interne" après 7 ou 8 ans de pratique professionnelle en tant que clerc. Mais ça reste à confirmer...

D'autre part, la voie du CFPN est aussi dure que le M2 notarial...
Et enfin pour un DIMN, pas besoin d'un M1, vous pouvez y accéder avec une licence de droit. Je ne pense pas quel es connaissances soient insuffisantes à ce stade d'ailleurs. Personnellement, je pensais aussi à m'orienter dans cette voie si je ne suis pas prise en M2 notarial. La difficulté avec le DIMN, c'est sue là aussi il faut trouver un notaire pour nous prendre en stage un an et nous former: c'est le plus dur je pense.

Par **Synyster**, le **23/05/2015** à **15:01**

Bonjour et merci de la réponse !
Oui oui je sais bien que c'est au moins aussi dur, c'est logique, mais disons que l'intérêt pour moi était que c'était sur concours et non sur dossier, donc j'avais mes chances sans qu'ils jugent sur mon passif ! Mais avec la réforme il faut donc désormais un m2 (quelconque) et trouver un stage donc ça complique la chose...

Pour le DIMN je sais qu'il ne faut pas nécessairement un M1 mais je me dis que ça peut quand même me servir, avoir un M1 sera toujours mieux vu qu'un "simple" licence en tant que clerc/1er clerc ou si je veux changer de domaine !

Le statut du 1er clerc existe donc encore ?

Par **Zambre**, le **23/05/2015** à **19:41**

Le statut de 1er Clerc n'existe plus. Cependant, à l'IMN, on nous dit que ce statut est équivalent au DIMN.

Par **Synyster**, le **24/05/2015** à **14:03**

Et concrètement quelles sont les différentes avec un "simple" clerc ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Zambre**, le **24/05/2015** à **22:02**

Il me semble que la difference se trouve au niveau du salaire (en bts : 1300 ; licence pro : 1500 ; dimn 1900) et sans doute les responsabilités que l'on te confère.

Par exemple, en bts, pour le moment, à part faire le secrétariat, les formalités et la redactions de dossiers simples, c'est tout ce qu'on apprend à faire.
A mon avis, plus tu vas haut dans les diplômes, plus tu auras des tâches où il faudra avoir du savoir, des acquis.

Par **Synyster**, le **25/05/2015** à **11:02**

Ok c'est bien ce que je pensais et donc ce qui m'intéresse, je te remercie. Si tu as des avis sur mes autres questions n'hésite pas :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés